

Comité syndical

Compte-rendu de réunion



Compte-rendu des réunions du Comité Syndical du 5 juillet à Gif-sur-Yvette (le quorum non atteint) et du 11 juillet 2018 à Chevreuse

Avec voix délibérative

- M. CHIVOT Auffargis
- M. POUPART Bonnelles
- M. FEYT Boullay-les-Troux
- M. DEBONNE Communauté Paris Saclay
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- Mme VON EUW Chevreuse
- M. MONTEGUT Choisel
- Mme LAUNAY Conseil départemental de l'Essonne
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines
- Mme PIGAGNEAU Conseil régional Ile-de-France
- M. VIGIER Conseil régional Ile-de-France
- Mme MONNERAT Courson-Monteloup
- Mme MEYER Gambais
- M. CAZANEUVE Gambaiseuil
- M. FASOLIN Gif-sur-Yvette
- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- M. CANAL Longvilliers
- M. BESCO Magny-les-Hameaux
- M. RECOUSSINES Méré
- Mme GUERLAIN Montfort-L'Amaury
- M. BODIN Raizeux
- Mme MERELLE Rochefort-en-Yvelines
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- Mme BRIQUET Saint-Léger-en-Yvelines

Ainsi que :

Mme GIOBELLINA (Union des Amis du Parc), Mme POELAERT (Bazoches-sur-Guyonne), M. GERVAIS (Chambre de Métiers et de l'Artisanat 91), M. LUBRANESKI (Les Molières), Mme Isabelle HUGUET et M. Vivien POQUET (FREDON IDF).

PNR : MMES LE LAGADEC, CALVARIN, DOUBRE, DRANSART, DUFILS, MANOUVRIER et MONTET et MM BARONE, MARI et STEPHAN.

Absents excusés :

- Mme DARMON Communauté Paris Saclay
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse

- Mme DEMONT Conseil départemental des Yvelines
- Mme ROSETTI Conseil départemental des Yvelines
- Mme WINOCOUR Conseil départemental des Yvelines
- M. BARBOTIN Conseil régional Ile-de-France
- Mme COTE-MILLARD Conseil régional Ile-de-France
- M. AIT Conseil régional Ile-de-France
- M. ARTORE Courson-Monteloup
- M. DE WINTER Dampierre-en-Yvelines
- Mme LESPERS-CHABRIER Forges-les-Bains
- M. LOMMIS Mareil-le-Guyon
- Mme METREAU Montfort-L'Amaury
- M. PIQUET Rambouillet

Pouvoirs :

Mme ROSETTI	à	M. VANDEWALLE
M. LOMMIS	à	M. POUPART
Mme COTE-MILLARD	à	Mme PIGANEAU

Le quorum n'est pas atteint mais les points proposés à l'ordre du jour sont toutefois présentés et débattus par les membres du comité.

Une nouvelle convocation est envoyée le 6 juillet 2018 pour un Comité Syndical portant sur un ordre du jour identique. Cette séance s'est déroulée le 11 juillet 2018 à 10h à la Maison du Parc à Chevreuse.

Avec voix délibérative :

- M. POUPART Bonnelles

Absents excusés :

- Mme DARMON Communauté Paris Saclay
- M. DEBONNE Communauté Paris Saclay
- M. PANNETIER CC Versailles Grand Parc
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- Mme ROSETTI Conseil départemental des Yvelines
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines
- Mme WINOCOUR Conseil départemental des Yvelines
- M. BRAN Office National des Forêts
- M. GERVAIS Chambre de Métiers et de l'Artisanat 91

Le présent compte-rendu rend compte des débats intervenus lors du Comité syndical du 5 juillet.

1. Approbation des comptes-rendus des Comités syndicaux du 29 mars et du 4 avril 2018

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité à l'exception de Madame LAUNAY, élue départementale de l'Essonne qui s'abstient.

2. Réélection du collège des élus départementaux (78) du Bureau syndical

Madame Christine BOUTIN a quitté ses fonctions de conseillère départementale des Yvelines. Il est donc nécessaire de la remplacer au sein du Bureau syndical du Parc. Comme le prévoit les statuts du Parc, l'élection doit être réalisée par collège, parmi les membres représentants du Département des Yvelines.

Voir composition actuelle du Bureau syndical :

https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/sites/default/files/media/composition_bureau_syndical_2016.pdf

Collège des représentants du Conseil Départemental des Yvelines :

- . M. Georges BENIZE (*déjà membre du Bureau*)
- . Mme Clarisse DEMONT
- . Mme Josette JEAN
- . Mme Alexandra ROSETTI
- . M. Yves VANDEWALLE (*déjà membre du Bureau*)
- . Mme Pauline WINOCOUR-LEFEVRE

Ce point est reporté faute de présence d'élus représentants du Département des Yvelines (hormis M. Vandewalle).

3. Exonération générale de pénalités pour retard dans l'exécution du marché du Petit Moulin des Vaux de Cernay

A la demande de la Trésorerie de Maurepas dont dépend désormais le Parc naturel régional, le comité syndical est invité à prendre une délibération pour attester qu'il exonère l'ensemble des entreprises ayant participé au marché de travaux du Petit Moulin réceptionné en octobre 2016, du versement de pénalités, qui auraient pu être exigées du fait du décalage du calendrier général d'exécution des travaux. Cette délibération accompagnée d'un calendrier modificatif approuvé par toutes les entreprises peut permettre de libérer les dernières retenues de garanties qui n'auraient pas encore été versées aux entreprises participantes.

Ce document a pour objectif de satisfaire la Trésorerie de Maurepas, très rigoureuse... Le Comité syndical approuve l'exonération générale des pénalités de retard pour les entreprises des 13 lots du marché de travaux du Petit Moulin. Le Président ajoute qu'en particulier pour une entreprise, le non versement de la retenue de garantie constitue un élément de blocage très dommageable à l'avancée du chantier de la Maison de l'Ecomobilité (l'Aiguillage) à Saint-Rémy-les-Chevreuse ; l'une des entreprises également retenue pour ce nouveau projet en ayant fait une des conditions sine qua non de la réalisation de son lot.

4. Programme d'action 2018, annexe annuelle de la convention avec l'ALEC SQY

Cette année le partenariat avec l'ALEC SQY comporte notamment le financement de la permanence info énergie un jour par semaine à la Maison du Parc avec prêt d'une caméra thermique, ainsi que l'organisation du concours maison économe dont l'ADEME et la Région souhaitent la régionalisation. Les nouveaux axes de travail portent sur l'accompagnement technique des entreprises, artisans, commerçants du Parc dans leurs projets de rénovation énergétique ainsi que l'expérimentation du Défi Zéro Déchet. L'animation des Conseils en Energie Partagé ainsi que le Défi des familles à énergie positive sont des actions pérennisées.

- Montant de la convention pour 2018 : 19 700€.

Le Comité autorise le Président à signer cette convention. Le Président du Parc souhaiterait à nouveau une évaluation chiffrée des effets du partenariat avec l'ALEC, tant sur la rénovation énergétique de l'habitat individuel et collectif que celles des bâtiments publics. Les suivis chiffrés des années précédentes seront réactualisés prochainement.

5. BIMBY Performance énergétique : Convention avec le Lab In Vivo pour l'accompagnement opérationnel des ménages à l'évolution architecturale et énergétique de leur habitat

Il s'agit de poursuivre et d'élargir l'expérimentation réussie menée cet hiver et financée par l'ADEME avec l'ALEC SQY et le Bureau d'Etudes Villes Vivantes.

L'objet de cette convention est la mise en place d'un suivi opérationnel et administratif depuis le projet jusqu'à la réalisation des travaux en passant par la recherche de financements, de 10 ménages pour la réalisation d'opérations exemplaires d'évolution de l'habitat : création de logements adaptés, petits locatifs, création de gîtes, installation d'activité etc. L'objectif est d'obtenir des réalisations exemplaires valorisables au niveau régional.

Le projet comprend l'animation de la communication pour le recrutement de nouveaux ménages à l'échelle de toutes les communes du Parc, le conseil technique par un architecte et conseiller info énergie, l'accompagnement administratif des ménages. Un suivi trimestriel ainsi qu'un bilan au bout des 12 mois est prévu afin d'atteindre les résultats.

- Montant total : 41 142€ TTC
- Coût pour le Parc : 34 970,70 € TTC

Le Comité syndical décide de poursuivre cette expérimentation auprès de 10 ménages par une phase opérationnelle, jusqu'à l'achèvement des travaux sur une durée d'un an, grâce au suivi proposé par le laboratoire IN VIVO.

Le coût du projet comprend :

- le recrutement de nouveaux ménages à l'échelle de toutes les communes du Parc, afin de maintenir l'effectif de 10 ménages. Ce point répond à l'interrogation exprimée par Madame BRIQUET de Saint-Léger-en-Yvelines, qui craint une déperdition si des ménages reportent leur projet de transformation importante de leur habitat.
- le conseil technique par un architecte/urbaniste et conseiller info énergie,
- l'accompagnement administratif des ménages (dépôt de permis, recherche de financement...),
- le suivi trimestriel ainsi qu'un bilan au bout des 12 mois est prévu afin d'atteindre les résultats.

Le Parc s'engage à participer au financement du Programme pour la part qui lui revient dans les conditions suivantes :

Pour la Tranche Ferme

- Financement apporté par le laboratoire IN VIVO : 6 171,30 €TTC (5 142,75 €HT) soit 15% du montant de la tranche ;
- Financement apporté par le Pnr de la Haute Vallée de Chevreuse, 34 970,70 €TTC (29 142.25 €HT) soit 85% du montant de la tranche ;

Le Comité autorise le Président à signer cette convention.

6. Natura 2000

Il a été proposé aux membres du Comité syndical de délibérer afin de :

1. Se porter candidat en tant que structure porteuse de la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 et de candidater pour la Présidence du comité de pilotage qui sera renouvelé en octobre 2018

En 2006 et 2010 l'Etat a arrêté la désignation de 3 sites Natura 2000 sur le territoire actuel du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse : « Massif de Rambouillet et zones humides proches » (directive européenne oiseaux - ZPS), « Forêt de Rambouillet » et « Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yveline » (directive européenne habitats – ZSC). Ces périmètres font partie des Sites de Biodiversité Remarquable inscrites au plan de Parc. Jusqu'en 2014 c'est l'Etat et l'ONF qui localement portaient directement l'animation de cette politique Natura 2000. En 2014, un comité de pilotage a été institué par arrêté préfectoral, et le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse (Syndicat mixte d'aménagement et de gestion) a été désigné en qualité de structure porteuse chargée, pour le compte du comité de pilotage, d'assurer la mise en œuvre des documents d'objectifs des 3 sites Natura 2000. Le Président du PNR a été élu Président du comité de pilotage pour 3 ans. En octobre 2018 le comité de pilotage se réunira pour dresser un bilan des actions et devra se prononcer sur le renouvellement de la structure porteuse et de la Présidence du COPIL.

2. Engager un marché à bons de commande pour des prestations d'animation des sites Natura 2000

Chaque année, l'équipe technique du PNR conduit un programme d'actions en déclinaison des plans de gestion ou « documents d'objectifs » des sites. Ce travail est rémunéré par l'Etat à hauteur de 50% et par l'Europe (FEADER) à hauteur de 50%. La quasi-totalité des sites étant en forêt domaniale, le PNR contractualise avec l'ONF qui agit alors comme un prestataire. Cette prestation fait l'objet du même plan de financement.

Cette prestation répond aux règles des marchés publics et une mise en concurrence est effectuée chaque année sur la base d'un cahier des charges détaillé. Mais les décalages liés aux conventions annuelles entre le PNR et la DRIEE engendrent des contrats qui ne sont signés dans les faits qu'en seconde partie d'année, ce qui rend difficile le bon déroulement du marché de prestation. En accord avec les services de l'Etat, il vous est proposé que le PNR contractualise avec un prestataire pour une durée de 3 ans (durée du mandat de la structure porteuse de l'animation des sites Natura 2000), sur la base d'un marché à bons de commande. Ceci pour réduire le temps de travail administratif et augmenter le temps de travail opérationnel par année.

La commande 2018 du marché à bons de commande s'élève à 36 230 € HT. La délibération a pour objet d'autoriser le Président du PNR à engager les démarches administratives et le marché à bons de commande sur 3 ans pour un montant maximum de 120 000 € HT.

Le Comité syndical valide les propositions citées ci-dessus dans leur intégralité.

7. Participation à la cellule d'animation SAGE/PAPI 2018

Le Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) est un outil de contractualisation entre les collectivités territoriales et l'Etat ayant pour objectif de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondations à l'échelle d'un bassin de risque cohérent. Il est porté par la Commission Locale de l'Eau hébergée par le syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette (SIAHVY) à l'échelle du bassin Orge-Yvette. Ce programme est réalisé en concertation avec dix-sept acteurs territoriaux.

La stratégie adoptée sur le territoire Orge-Yvette se décline suivant deux temporalités :

1. À court terme, mener un diagnostic approfondi et organiser une gouvernance du territoire permettant de déboucher sur l'élaboration d'une stratégie du risque inondation dans le cadre d'une première phase appelée « PAPI d'intention », pour la période 2018-2021,
2. À long terme et dans un second temps, poursuivre et renforcer les actions sous la forme d'un « PAPI complet » qui sera composé d'aménagements et de travaux au-delà de 2021.

Le PNR HVC, assure la concertation entre tous les acteurs du territoire et met en œuvre une stratégie globale cohérente à l'échelle du bassin versant. Il réalise ainsi dans le PAPI d'intention les fiches suivantes :

- Fiche I-08 intitulée « Identification et pose de repères de crue suite à des crues historiques »
- Fiche I-09 intitulée « Communication à destination du grand public »
- Fiche I-10 intitulée « Poursuite et diversification de la sensibilisation des scolaires »
- Fiche I-11 intitulée « Formation des élus à la gestion du risque inondation ».

Le programme 2018 de la CLE (animation du SAGE et portage du PAPI d'intention) représente un engagement de 100 504,75€. Le PNR participe à ce programme à hauteur de 5025,24 € en 2018. Il faut noter, souligne le Président, que le montant de ses études a été revu à la baisse, le projet initial était trop coûteux. Il a eu l'occasion d'exprimer ses réticences en comité de pilotage et de demander un ensemble d'études plus raisonnable.

Le Comité syndical valide les propositions citées ci-dessus dans leur intégralité.

Il est précisé que Rambouillet Territoire a refusé de participer à ce financement.

Monsieur VANDEWALLE relate l'intention du SIAHVY de devenir EPAGE (établissement public d'aménagement et de gestion des eaux) à l'horizon 2020 qui serait ainsi le seul à recevoir les subventions de l'Agence de l'Eau au titre de la compétence GEMAPI. Il souhaite avant tout que le Parc puisse préserver son autonomie de décision.

Plusieurs stratégies se présentent au Parc naturel : plaider la spécificité et le caractère exceptionnel du territoire et recevoir des financements particuliers de l'AESN, développer des métiers spécifiques, en particulier pour la gestion des ruissellements en milieu rural, la trame verte et bleue, le rétablissement de la continuité aquatique et renforcer le partenariat avec le SIAHVY si la rationalisation de la carte des syndicats de rivière à l'échelle des bassins versants devait se poursuivre et si l'Agence de l'Eau exigeait un seul interlocuteur pour le volet GEMAPI.

C'est pourquoi le Président s'est à nouveau rapproché de M. BARRET, Président du SIAHVY afin de travailler sur une nouvelle version plus précise de l'Entente qui relie les deux syndicats mixtes. L'avocat du SIAHVY est associé à la rédaction de cette nouvelle version qui sera présentée lors d'un prochain Comité (septembre ou décembre).

8. Réserves naturelles

La mission Environnement en tant que co-gestionnaire des deux Réserves Naturelles Régionales de Bonnelles et de Saint-Rémy-lès-Chevreuse et du projet de RNR du Domaine d'Ors à Châteaufort a noué avec les trois communes concernées et la Région Ile-de-France un partenariat pour la réalisation d'actions de gestion et d'animation par une technicienne sur ces trois aires protégées.

Le budget 2018 prévoit par ailleurs une demande d'aide auprès de la Région pour l'achat de petits matériels d'entretien, d'animation et d'une voiture électrique aux couleurs des RNR de la Région, la rédaction du plan de gestion de Bonnelles et la déclinaison annuelle de la gestion conservatoire des

Réserves. Cette demande comprend également une prestation extérieure pour le suivi des odonates des zones humides des deux RNR.

Il est demandé au comité syndical d'approuver la demande de financement qui sera présentée à la Région Ile-de-France dans les prochaines semaines pour un montant de 30 550 €, correspondant à 70% d'une dépense totale estimée à 43 643 €.

Le Comité syndical valide les propositions citées ci-dessus dans leur intégralité.

Le Président fait un point à cette occasion sur l'avancement des travaux dans la Réserve Naturelle de Saint-Rémy. Les travaux de dévoiement de la canalisation GRTGaz ont été réalisés. Les fouilles archéologiques sont également achevées après abattage d'arbres. Le projet en lui-même est passionnant, il conduit à rétablir le cours naturel de l'Yvette sur son passage dans la RNR et légèrement en amont. Le lit de la rivière devrait être descendu d'1m à 1,50m. Cela devrait réduire le risque d'inondation grâce à une augmentation sensible du potentiel de stockage d'eau (6 à 8000 m3).

9. Convention Guide de Parc avec Solen BOIVIN

Le Parc poursuit l'accompagnement des Guides de Parc dans leur activité d'organisation de sorties et de balades accompagnées. Suite au départ de la Guide Florence Godhino, Solen Boivin a été sélectionnée afin de poursuivre l'activité. Cette convention vise donc à cadrer le partenariat entre le Parc et la Guide, sur les mêmes conditions que précédemment : subvention plafonnée pour les sorties destinées aux individuels à date fixe, rémunération pour les sorties à destination des groupes constitués et des scolaires au Petit Moulin, commande d'animations lors des événements Parc (rallye), aide à la tenue des stands de promotion du Parc.

Le Comité syndical autorise le Président à signer cette convention.

10. Charte « zéro phyto dans les espaces communaux »

Cette charte a pour vocation d'accompagner et de soutenir les communes vers le zéro pesticide strict dans tous les espaces publics, donc d'aller plus loin que la réglementation actuelle qui autorise leur utilisation dans les cimetières, terrains de sport et certaines voiries en cas de raisons de sécurité. Cette charte permet aux communes du Parc en zéro pesticide strict depuis plus d'un an de candidater pour l'attribution du label national « Terre saine, communes sans pesticide ». Trois communes ont obtenu ce label en mars 2018 : Bonnelles, Bullion et Le Mesnil-Saint-Denis.

Cinq nouvelles communes ont candidaté récemment : Bazoches-sur-Guyonne, Les Mesnuls, Magny-les-Hameaux, Méré, Saint-Jean-de-Beauregard. La commission restreinte *Biodiversité et Environnement* réunie le 2 juillet dernier a examiné et validé ces candidatures.

Les communes représentées signent leur charte et reçoivent leur panneau « Commune sans pesticide ».



11. Charte « Jardiner en préservant sa santé et l'environnement »

Le Parc se propose d'être relais local de cette charte sur son territoire :

Le relais local est un partenaire engagé sur son territoire dans des actions de réduction de produits phytosanitaires. Il s'engage à promouvoir la charte *Jardiner en préservant sa santé et l'environnement* auprès des jardinerie, enseignes de grande distribution, associations de jardiniers, collectivités, ... pour cibler les jardiniers amateurs.

Madame Isabelle HUGUET, Directrice du FREDON IDF et M. Vivien POQUET, Responsable pôle expertise sanitaire et environnementale, nous présentent leur structure et les objectifs de cette convention.

Le Comité syndical autorise le Président à signer la convention.

12. Participation au Directoire de l'Agence Régionale de Biodiversité

Les membres du Comité ont déjà délibéré afin de valider l'adhésion du Parc au comité des Partenaires. A l'automne les collègues vont se mettre en place et élire les membres du directoire. L'ARB nous demande une nouvelle délibération afin de confirmer notre volonté d'y participer (collège des partenaires) en désignant M. Yves Vandewalle, Président du Parc, comme candidat à ce directoire.

Le Comité syndical confirme sa volonté de participer au collège des partenaires de l'ARB et désigne M. Yves VANDEWALLE, président du Parc, comme candidat au directoire de ce collège.

13. Partenariat avec l'ARENE

Le Parc était adhérent à l'ARENE IDF dont les activités et l'équipe ont été transférées à l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France (IAU) le 1^{er} août 2017.

Afin d'être partenaire du Département énergie et climat – ARENE au sein de l'IAU, il nous faut confirmer notre souhait de participer au Comité des Partenaires par les modalités suivantes :

- Versement d'une participation annuelle de 800 € (Pour les PNR)
- Renvoi de la déclaration de partenariat
- Désignation un représentant

Le Comité syndical confirme notre partenariat avec l'ARENE. M. Poulon, seul candidat, est désigné à nouveau pour représenter le Parc au sein de cette instance.

14. Cotation à Yvelines Environnement

Comme chaque année, l'association Yvelines Environnement nous sollicite pour une cotation à hauteur de 50 €. Cette association est reconnue d'utilité publique. Elle agit dans l'intérêt général, principalement dans les domaines de l'éducation, de la qualité de la vie, de l'environnement et de la défense des sites et des monuments, des paysages naturels ou bâtis. Le Parc est convié aux assemblées générales de l'association.

En savoir plus : <https://www.yvelines-environnement.org/>

Le Comité syndical valide notre adhésion à l'association.

15. Convention mission temporaire avec le CIG

Il s'agit d'autoriser le Président du Parc à signer les conventions de missions temporaires avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne, afin d'avoir la possibilité de bénéficier de mises à disposition d'agents de catégorie B ou C.

Les conventions n'engagent pas le Parc financièrement, elles permettent de lancer les demandes d'intervention auprès des services du CIG. Deux demandes sont en cours pour des remplacements de congés maternité à partir de juillet 2018.

Si la demande aboutit, les coûts sont de 179€ par jour de travail effectif pour un agent de catégorie B et 156 € pour un agent de catégorie C.

Le Comité syndical autorise le Président à signer ces deux conventions.

DIVERS

Madame GIOBELLINA interroge le Président sur la participation du Parc à l'enquête publique relative à l'autorisation environnementale nécessaire à la réalisation de la ligne 18 et engagée par la Société du Grand Paris. Elle souligne le rapport critique de l'Autorité environnementale de 2017 demandant des approfondissements.

Le Parc n'a pas été sollicité officiellement, mais en tant que Personne Publique Associée sur les communes du territoire classé (Châteaufort et Magny-les-Hameaux), il lui faut contribuer à ce débat public. Le Président propose qu'avant le 10 juillet, date butoir de l'enquête publique, l'administration du Parc transmette les avis précédemment rédigés sur ce projet.

Monsieur VANDEWALLE présente les grands projets qui attendent le Parc à l'automne :

- Les déplacements en milieu rural, le Parc espère travailler aux côtés d'Ile-de-France Mobilités à la fédération des acteurs locaux. Toutes les intercommunalités seront bientôt invitées.
- L'installation d'une unité de méthanisation. Pour le moment les différentes localisations envisagées ont dû être écartées. Il espère voir aboutir très prochainement le choix d'une implantation
- Le déploiement d'unités de production d'électricité photovoltaïque sur des bâtiments existants (grands bâtiments publics, fermes, habitations...) par la construction d'un modèle économique *ad hoc*, fédérant les acteurs concernés. L'équilibre est difficile à trouver entre le coût de l'installation et les économies à terme qui seront réalisées. L'équipe du Parc, en particulier la commission Energie y travaille et va solliciter les communes. Les expériences de Centrale villageoises, celle du Parc du Gatinais sont regardées de près...
- Le projet de piste cyclable (liaison douce accessible également aux piétons, aux poussettes...) entre Saint-Rémy-lès-Chevreuse et Boullay-les-Trous est à nouveau à l'étude en raison des

vives réactions qu'il a suscitées auprès des habitants de Saint-Rémy-lès-Chevreuse. C'est désormais l'intercommunalité de Chevreuse qui est chargée d'avancer sur ce dossier par une animation conduite par Mme AUBERT, maire du Mesnil-Saint-Denis.

Monsieur VANDEWALLE rappelle que le calendrier des Bureaux et des Comités du second semestre a été déjà été envoyé :

- Mardi 25 septembre : Bureau (18h) et Comité (19h), lieu à confirmer
- Mardi 6 novembre : Bureau (18h, château de la Madeleine à Chevreuse)
- Jeudi 13 décembre : Bureau (18h) et Comité (19h), lieu à confirmer

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.